

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT AUTRES INFORMATIONS DE FONCIERE DES REGIONS

**OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

TERMES DE L'OFFRE

1 action nouvelle Foncière des Régions à émettre pour 3 actions Foncière des Murs apportées.

DUREE DE L'OFFRE

25 jours de négociation

Le présent communiqué a été établi et diffusé par Foncière des Régions en application des dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »)

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 17 mai 2016, apposé le visa n° 16-171 sur la note d'information de Foncière des Régions relative à l'offre publique d'échange visant les actions de Foncière des Murs.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Régions » a été déposé auprès de l'AMF le 17 mai 2016 et mis à la disposition du public le 18 mai 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Foncière des Régions » et la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Foncière des Régions (www.fonciere-des-regions.fr). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Foncière des Régions (18, avenue François Mitterrand, 57000 Metz) et de BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (4 rue d'Antin, 75002 Paris).

Relations Presse

Géraldine Lemoine
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 00
geraldine.lemoine@fdr.fr

Relations Investisseurs

Paul Arkwright
Tel: + 33 (0)1 58 97 51 85
paul.arkwright@fdr.fr

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.